

Le Sabot de Vénus

N°37 - janvier 2013

La revue du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne



O. Girard - CENB

Sommaire

3 - Éditorial

4 - Site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » : 3 ans d'actions en faveur de la biodiversité

Pour préserver ce patrimoine naturel exceptionnel, plusieurs actions ont déjà été mises en place : partenariat avec les agriculteurs, amélioration des connaissances scientifiques, sensibilisation et communication.

6 - Un plan de gestion commun pour 18 sites des vallées de la Cure et de l'Yonne

Ces 18 sites présentant des problématiques communes ont été réunis en une entité cohérente de gestion. Les pelouses calcaires de ce secteur abritent une faune et une flore exceptionnelles, menacées par la colonisation de ligneux. Une solution est envisagée : le rétablissement du pâturage.

8 - Vers la définition d'un cadre d'intervention commun en faveur de la biodiversité en Bourgogne

Le Conseil régional et ses partenaires travaillent à la mise en place d'une Stratégie régionale pour la biodiversité.

9 - Les habitants des mares

Les amphibiens et les libellules vous ont déjà été présentés dans les précédents numéros du Sabot de Vénus. Mais connaissez-vous les autres habitants des mares ?

14 - Reconquérir une tourbière, un travail d'équipe

Le Conservatoire et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau œuvrent pour la restauration de la Tourbière de Fontaine Sainte à Saint-Serin-du-Bois.

16 - Mares et vous au service de la biodiversité !

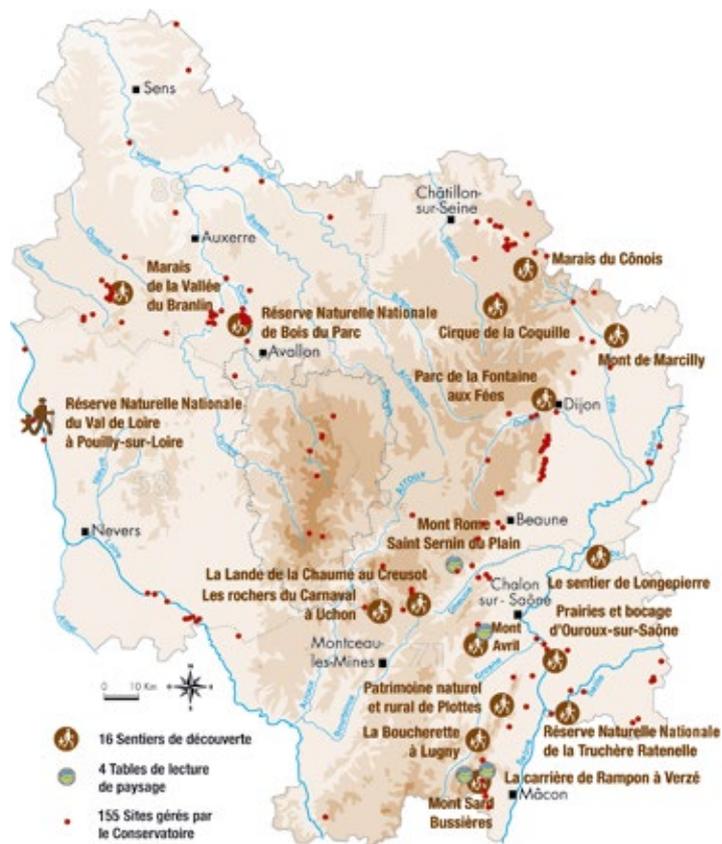
Vous possédez une mare mais vous ne savez pas comment la rendre accueillante pour la faune et la flore ? Ces quelques conseils basiques répondant aux problématiques les plus courantes vous aideront à maintenir un milieu favorable à la biodiversité.

18 - Brèves de nature

L'actualité de la nature en Bourgogne et au-delà.

Les sites du Conservatoire

148 sites 4 414 hectares



Les dépliants-guides des sentiers sont disponibles au Conservatoire et sur notre site internet.

L'actualité du Conservatoire est aussi sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr



2013, l'année de l'agrément

Depuis maintenant plus de six ans, la politique affichée du Conservatoire est de **poursuivre son action en faveur de la préservation de la biodiversité en Bourgogne** en nouant notamment des **partenariats pour renforcer et développer les actions de protection et de gestion** du patrimoine naturel régional. La **coopération** associée à une **complémentarité** permettent d'optimiser les moyens, de mutualiser les expériences et de les valoriser en assurant aussi une meilleure lisibilité sur le terrain.

En 2012, le Conservatoire a engagé **un travail de réflexion avec les six associations membres de droit du deuxième collège de son Conseil d'administration** visant une complémentarité et une articulation de leurs activités au profit des espaces naturels et plus globalement de la préservation de la Nature. **La première convention de partenariat vient d'être signée** avec le Président Jean VALLADE de la Société des Sciences Naturelles de Bourgogne et d'autres sont déjà prévues.

L'année 2012 a vu naître « **l'Association Bourgogne-Nature** », association fédératrice qui regroupe quatre structures : la Société des Sciences Naturelles de Bourgogne, la Société d'histoire naturelle d'Autun, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire. Son objectif principal est de mieux « **transmettre pour préserver** ».

L'année 2012 a été également marquée par la mise en place de **l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité** pilotée par le Conseil Régional de Bourgogne et la DREAL, démarche participative à laquelle le Conservatoire a contribué et aussi par une saisine du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, dont le Conservatoire est membre, sur « **la biodiversité en Bourgogne, une richesse pour l'avenir : enjeux et perspectives** ».

L'année 2013 pourrait apporter de grandes satisfactions aux engagements des équipes de salariés, bénévoles et élus.

Cette année devrait voir l'aboutissement de cette démarche avec la **signature de l'agrément du Conservatoire**. Cet événement serait d'autant plus symbolique qu'il pourrait coïncider avec l'**organisation en Bourgogne du séminaire national des Conservatoires d'espaces naturels** qui se tiendra en octobre prochain.

En 2013, le Conservatoire va également maintenir ses ambitions pour préserver la biodiversité bourguignonne à travers **l'acquisition de nouveaux sites, des opérations de restauration, des actions de sensibilisation**, etc. L'accent sera notamment mis sur la **préservation des zones humides et de la ressource en eau**, préoccupation grandissante depuis quelques années, pour faire écho à l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau proclamée par les Nations unies.

En attendant le retour à la belle saison, je vous laisse découvrir cette nouvelle édition du Sabot de Vénus qui vous emmène à travers la Bourgogne pour découvrir son patrimoine naturel et le travail engagé pour le maintenir. Avant que le printemps pointe le bout de son nez et avec notre leçon de choses, il est encore temps de « **préparer les mares** » à accueillir la faune et la flore pour une nouvelle saison de reproduction. Tout le monde peut agir en faveur de la biodiversité, et adhérer au Conservatoire c'est déjà y contribuer !

Retrouvez également le désormais incontournable « **Cœur de Sabot** », la lettre aux adhérents pour tout connaître des actions du Conservatoire réalisées en 2012.

Dans l'attente de vous retrouver lors des événements phares qui jalonnent cette année (animations nature, Assemblée générale, 10^e Rencontres Bourgogne-Nature, Facebook, etc.), je vous souhaite une bonne année 2013 naturellement.

• **Daniel SIRUGUE**

Président
du Conservatoire d'espaces
naturels de Bourgogne



Site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » : 3 ans d'actions en faveur de la biodiversité

Ce vaste site de presque 24 000 ha et 125 km de long s'étire de Iguerande en Saône-et-Loire à Decize dans la Nièvre et s'étend également sur le département de l'Allier dans la région Auvergne. Depuis 2009, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) est l'animateur du site.

Un patrimoine naturel exceptionnel à préserver

Sur ce secteur, la dynamique fluviale de la Loire est très active et est à l'origine d'une **mosaïque de milieux naturels** tels les bancs de sables et de galets, les talus d'érosion, les pelouses, les forêts alluviales, les prairies, les bras morts, sans oublier le fleuve. **15 habitats d'intérêt communautaire** ont été recensés. Ils accueillent **une faune et une flore très riches. Plus de quatre-vingts espèces, dont la moitié sont des oiseaux, sont d'intérêt européen.**

Les anciennes extractions de matériaux dans la Loire et les enrochements ont engendré un enfoncement du lit, diminuant ainsi la capacité du fleuve à renouveler les milieux. La conservation des habitats et des espèces est également étroitement liée au maintien d'une agriculture d'élevage sur le site.

Mise en place d'un partenariat agricole

Afin de préserver ce patrimoine naturel, le CEN Allier a mis en place plusieurs actions en partenariat notamment avec le CEN Bourgogne et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Ainsi la **campagne de Mesures Agri-Environnementales territorialisées** a rencontré un vif succès auprès des agriculteurs : côté Bourgogne, ce ne sont pas moins de **5 657 ha** qui ont été contractualisés (53% de la Surface Agricole Utile) **dont 567 ha sur les pelouses**, souvent menacées par l'embroussaillage.



Bras mort de la Loire



Troupeau de vaches charolaises

128 exploitants agricoles se sont donc engagés pour 5 ans, certains s'investissant avec l'appui du CEN Bourgogne dans la préservation des pelouses : entretien ou restauration suivant les cas.

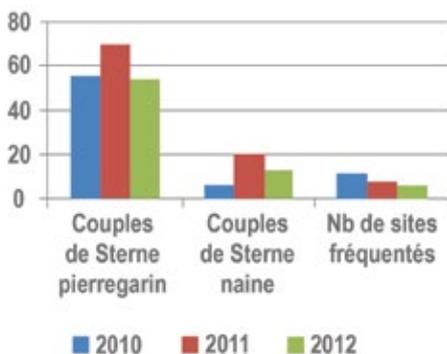
Des visites de terrain ont été par ailleurs organisées par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour faire prendre conscience aux agriculteurs de la biodiversité des prairies et examiner les pratiques favorables à la préservation de ce patrimoine (fauche, pâturage, impact du chargement, etc.).

Amélioration des connaissances scientifiques

Le CEN Allier a mené plusieurs études visant à améliorer les connaissances et orienter les actions. Un état des lieux de la gestion des francs-bords* a été réalisé afin de connaître leur mode de gestion, les menaces s'y exerçant et les besoins de restauration éventuels. Ce travail a permis notamment la mise en place, en lien avec la Direction Départementale des Territoires, gestionnaire du Domaine Public Fluvial, d'une signalétique pour canaliser la fréquentation. Un franc-bord abandonné et très embroussaillé fera l'objet en 2013 d'un diagnostic établissant les actions de restauration à mettre en œuvre en vue d'un futur contrat Natura 2000.

En 2012, **une étude sur le bocage** a mis en évidence une régression du linéaire de haies de 20% entre 1986 et 2002 sur le Val de Loire. En 2013, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire réalisera une analyse des évolutions des structures agricoles afin de comprendre les modifications des linéaires bocagers. Pour inverser cette tendance, des actions de communication seront faites et des conseils de gestion seront proposés aux riverains.

Par ailleurs, **des comptages annuels des populations de Sternes pierregarin et naine** sont effectués par l'EPOB (Étude et Protection des Oiseaux de Bourgogne).



Suivi de la dynamique des populations de sternes

Les résultats montrent une diminution du nombre de sites accueillant des sternes avec une proportion croissante de couples établis en gravière, ceux-ci ayant l'avantage d'être à l'abri des crues et des dérangements. Des actions d'aménagement de sites en gravière sont donc à envisager dans l'avenir. En 2012, dans le cadre du programme Loire Nature et à titre expérimental, une île a déjà été dévégétalisée (les sternes recherchent des plages sablonneuses ou caillouteuses pour nicher).



Plaquette de présentation du site Natura 2000

Sensibilisation et communication

Le CEN Allier a également mis en place de nombreuses actions visant à sensibiliser les acteurs locaux à la préservation du Val de Loire. Ainsi, des **plaquettes**, un **site internet** et un **réseau de veille sur les espèces exotiques envahissantes** ont d'ores et déjà été créés. Le but du réseau de veille est de sensibiliser les acteurs à cette problématique et d'accompagner les projets de lutte. L'action est plus particulièrement ciblée sur la Jussie, espèce la plus problématique sur la Loire, avec comme objectif la préservation des sites encore indemnes.

Une autre mission de l'animation Natura 2000 consiste à **répondre aux sollicitations des élus, usagers et des porteurs de projets** ainsi que de **veiller à la compatibilité des nouveaux projets avec les enjeux du site**. Une charte a par ailleurs été élaborée en concertation avec les **acteurs locaux** et pourra être signée dès 2013 par les propriétaires qui en feront la demande.

Un certain nombre de mesures prévues par le Document d'Objectifs ont déjà été réalisées. Les volets de sensibilisation et d'amélioration des connaissances ont plus particulièrement été développés. Vu l'étendue du site, ce préalable est nécessaire à la mise en place d'actions de gestion et de restauration *via* des contrats Natura 2000 par exemple.

• **Emeline CADÉ**
Chargée d'études

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
<http://conservatoire-sites-allier.fr/>
<http://val-loire-iguerande-decize.n2000.fr>

* **Franc-bord** : portion du Domaine Public Fluvial louée pour le pâturage et/ou la chasse.



Epervière de Loire, espèce endémique

Un plan de gestion commun pour 18 sites des vallées de la Cure et de l'Yonne

Dans le cadre de sa demande d'agrément État-Région, le Conservatoire a réuni certains de ses sites afin de constituer des « entités cohérentes de gestion ». Les sites des vallées de l'Yonne et de la Cure, par leur proximité et leurs problématiques communes, ont fait l'objet d'un tel regroupement. Un document de gestion unique a été rédigé en 2012, mettant en exergue les richesses patrimoniales, les menaces et les enjeux des sites ainsi que les mesures de gestion à planifier pour les dix prochaines années.

Une entité cohérente mais étalée

18 sites composent cette entité de gestion. Ils concernent **neuf communes**, de Cravant au nord à Fontenay-près-Vézelay, 35 km plus au sud. Regroupés selon quatre secteurs (Yonne aval, Yonne amont, Mont Lignon et Cure), tous les sites ont en commun des **problématiques liées aux pelouses calcaires et aux milieux associés**.

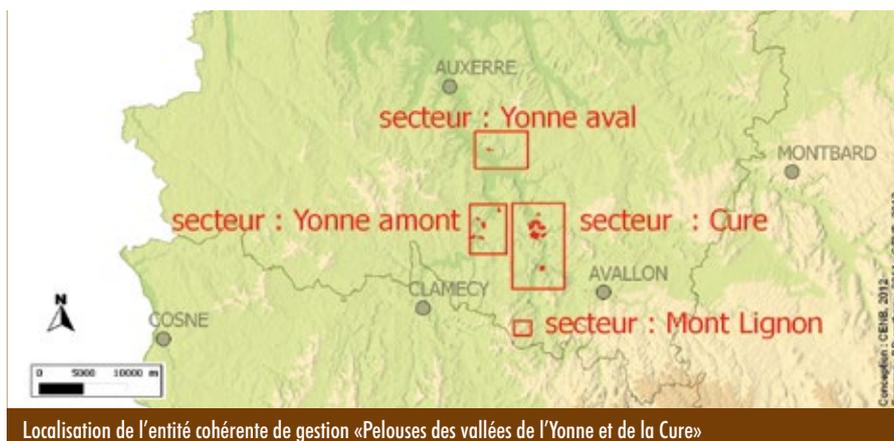
Un air de Méditerranée au cœur de l'Yonne

Cette entité cohérente de gestion forme le cœur d'un réseau de pelouses calcaires au sein du site Natura 2000 « Pelouses et Forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles ». Malgré une variabilité importante, **ces milieux ont tous un caractère sec et thermophile**. Localement, la pente, l'ensoleillement et la nature filtrante de la roche imposent des conditions extrêmes, où seule une végétation adaptée, d'influence



M. Jouve - CENB

Écaille des steppes

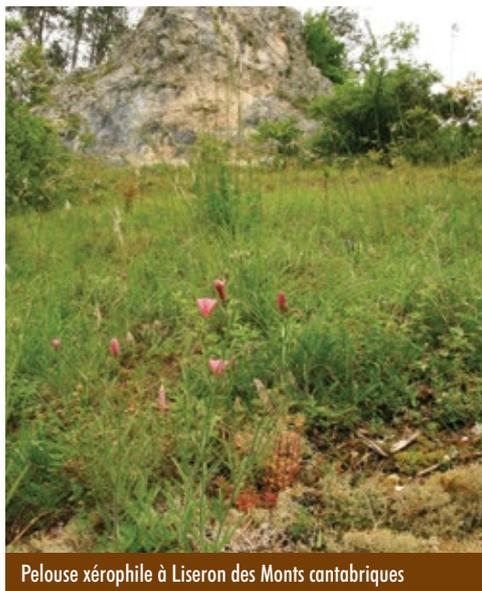


L'entité cohérente de gestion en quelques chiffres :

- 18 sites du Conservatoire
- 253 ha
- 9 communes concernées
- 1 site Natura 2000
- 23 habitats naturels identifiés dont 12 d'intérêt européen
- 458 espèces végétales recensées dont 42 espèces patrimoniales
- 194 espèces faunistiques connues dont 49 espèces patrimoniales

méditerranéenne, subsiste. C'est entre autres ce qui fait la singularité et l'intérêt de ces sites. L'**Armoise blanche**, le **Stipe penné** ou le **Liseron des Monts cantabriques** sont trois espèces végétales protégées à affinité méridionale marquée qui trouvent refuge sur ce secteur.

La faune patrimoniale n'est pas en reste et certaines espèces sténoèces* corroborent cette influence. Le rare **Circaète Jean-le-blanc**, l'**Écaille des steppes** ou la **Couleuvre vipérine** sont quelques exemples d'espèces animales en limite d'aire septentrionale de répartition.



Pelouse xérophile à Liseron des Monts cantabriques

Une richesse patrimoniale au sens « large »

La haute valeur patrimoniale de cette entité de gestion ne se cantonne pas uniquement aux **intérêts floristiques et faunistiques**. Le **patrimoine géologique**, par la présence du récif corallien et des fossiles qu'il renferme, est unique en Bourgogne.

Sur le plan archéologique, des vestiges de la plupart des cultures connues par notre pays, du Paléolithique inférieur au Moyen-âge, y ont été découverts par la première école de fouille française créée par le professeur LEROI-GOURHAN. Le **patrimoine archéologique et historique** complète parfaitement les enjeux majeurs liés au vivant.

Des sites fréquentés, des sites en déprise

Cette entité de gestion aux multiples intérêts est toutefois menacée sur certains sites. Des phénomènes d'altération d'origine anthropique tels que les **loisirs motorisés**, les

feux, les **décharges sauvages** ou les **espèces indésirables** (semis de pins, plantes invasives) perturbent les écosystèmes en place. Cependant, le facteur de perturbation le plus prégnant pour les pelouses calcaires reste l'**embroussaillage massif** causant la disparition de surfaces de plus en plus grandes de ces milieux ouverts. En effet, ces anciens « parcours à moutons » ne sont plus utilisés, pour certains depuis plus d'un siècle. Nombreuses sont les pelouses en mauvais état de conservation, voire en sursis.

Un retour au pâturage, pourquoi pas ?

Le seul **entretien mécanique** des pelouses fait souvent office de « pansement » mis en place ponctuellement pour retarder la fermeture inexorable de ces milieux. Il est alors pratiqué comme dernier recours lorsqu'il n'y a pas d'autre solution. En effet, l'élevage se raréfiant dans le secteur, la gestion des pelouses par pâturage a semblé pendant longtemps impossible sur ce territoire.

Un travail de concert avec la Communauté de communes Entre Cure et Yonne, structure animatrice du site Natura 2000, a été engagé

en parallèle de la rédaction du plan de gestion afin d'**envisager le pâturage extensif comme mode d'entretien pérenne** sur certains sites. Le cadre administratif et financier est à l'étude. Même si des pistes sérieuses se dessinent, le **Conservatoire continue ses recherches de partenaires agricoles et lance un appel aux éleveurs locaux intéressés**.

2013 sera l'année de mise à jour du cadre technique et financier afférent aux outils Natura 2000, étape nécessaire à la mise en place du pâturage en tant que mode de gestion écologique des pelouses.

Gageons que tous ces efforts ne seront pas vains et que les troupeaux retrouveront bientôt le chemin des pelouses de l'Yonne et de la Cure.

• **Maxime JOUVE**
Chargé de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

***Sténoèce** : qualifie une espèce possédant une valence écologique très restreinte, autrement dit une niche écologique précise.



Bénévoles et papillons

Dans le cadre du diagnostic écologique de l'entité cohérente de gestion des Vallées de la Cure et de l'Yonne, une journée de terrain a été organisée le 23 juin 2012 avec cinq bénévoles pour recenser les papillons de jour. 24 espèces ont ainsi pu être contactées dont le Sylvandre helvète.



Séminaire participatif pour l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité

D. Michelin - Alterre Bourgogne

Vers la définition d'un cadre d'intervention commun en faveur de la biodiversité en Bourgogne

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour la société. À ce titre, en Bourgogne, le Conseil régional et l'État ont souhaité élaborer et mettre en œuvre une Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), articulée avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), déclinaison régionale de la Trame verte et bleue, et l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

Ces démarches initiées par le **Grenelle de l'Environnement**¹ ont pour ambition de prendre en compte la biodiversité dans tous les champs de l'action publique. Le **SRCE est une obligation réglementaire** tandis que la **SRB et l'ORB sont des initiatives volontaristes** permettant l'implication des territoires, ligne directrice de la **Stratégie nationale de la biodiversité** (SNB 2011-2020) qui constitue l'engagement national au titre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994.

La **SRB** doit constituer un **cadre d'intervention commun à tous les acteurs bourguignons** et a pour objectifs de :

- définir les enjeux de préservation de la biodiversité, en s'appuyant sur un diagnostic partagé,
- renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires² portés par l'État et les collectivités en région,
- élaborer des orientations stratégiques partagées et hiérarchiser les priorités d'actions.

Les **démarches participatives pour l'élaboration de la SRB** ont été lancées en Bourgogne le 30 janvier 2012, conjointement par le Président du Conseil régional et le Préfet de région. Sous copilotage État-Région, les

maîtres d'ouvrage s'appuient en outre, sur :

- un Comité régional Biodiversité³, organe de consultation réglementaire constitué de 5 collègues représentatifs, type gouvernance Grenelle,
- l'agence Alterre Bourgogne en appui méthodologique, technique et logistique de la démarche,
- le Comité français de l'UICN⁴ en conseil et expertise méthodologique pour la SRB,
- le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE⁵) de Lyon pour son expertise pour le SRCE,
- 2 bureaux d'études (RCT et Gondwana) pour les prestations d'animation et de rédaction.

Après la rédaction du **diagnostic de la SRB** (cf. encadré page 13), réalisé à partir de la bibliographie existante et d'une trentaine d'entretiens menés auprès de personnes ressources représentatives des divers acteurs concernés en région, et présenté lors des **Assises de la biodiversité** du 14 septembre 2012, la phase de concertation large a été engagée à l'automne sous la forme de **séminaires** et d'**ateliers de travail** (cf. encadré page 13).

Pour en savoir plus sur l'ORB et le SRCE

L'ORB est un outil au service de la SRB. Il devra permettre grâce à des indicateurs spécifiques et partagés de mieux connaître l'état de la biodiversité (remarquable et ordinaire) et de mesurer l'efficacité des moyens et des dispositifs mis en œuvre.

Il pourra en outre constituer un outil de sensibilisation des décideurs publics, des socioprofessionnels et du grand public. Un important travail préalable de concertation, en particulier pour la définition des objectifs, des indicateurs de suivi / évaluation et du mode de fonctionnement de l'Observatoire, sera mené.

L'enjeu du SRCE est de stopper l'érosion de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Pour ce faire, un premier travail d'identification, de cartographie au 1/100 000^e et de caractérisation de la Trame verte et bleue à l'échelle régionale a été réalisé en 2011. Il s'agit aujourd'hui d'élaborer un plan d'action stratégique et un dispositif de suivi et d'évaluation. La démarche participative d'élaboration du SRCE est parallèle à celle de la SRB. Comme le prévoit le Code de l'environnement, le SRCE sera ensuite soumis à :

- une évaluation environnementale dont le rapport a été confié au CETE⁵ de Lyon, l'autorité environnementale étant le Préfet de région,
- une consultation des collectivités compétentes en matière d'aménagement,
- une enquête publique.

L'adoption du SRCE est ainsi prévue pour fin 2013 et se fera par délibération du Conseil régional et arrêté préfectoral. Le SRCE constituera au final **un outil d'aménagement du territoire** qui devra être pris en compte dans les documents d'aménagement (SCOT, PLU) et les grands projets des collectivités territoriales et de l'État.

Les **gyrins** sont de tout petits coléoptères noirs (de 3 à 6 mm de long) qui se déplacent rapidement à la surface de l'eau en formant des ronds d'où leur surnom de « tourniquets ». Ils possèdent deux paires d'yeux : une pour voir au-dessus de l'eau, une pour voir dans l'eau. Pratique pour éviter les prédateurs aquatiques et aériens !

G. Doucet



Les habitants de la mare



Les petits organismes qui peuplent la mare peuvent être aquatiques (tout le temps dans l'eau) ou amphibies (une partie de leur vie dans l'eau). De nombreux embranchements sont représentés : insectes, mollusques, crustacés, etc. Tous sont très importants pour l'équilibre de la mare : certains « recyclent » la matière organique de la mare, d'autres constituent la base des chaînes alimentaires.

▼ Beaucoup plus gros (2 à 4 cm), les **dytiques** sont les plus redoutables des prédateurs pour les autres occupants des mares et même pour leurs congénères. Les larves chassent à l'affût. Les adultes remontent régulièrement à la surface pour emmagasiner une réserve d'air sous leurs élytres, à l'extrémité de leur abdomen, avant de plonger à la recherche de leurs proies.

C. Foutiel



C. Foutiel

▲ Semblables aux dytiques, les **hydrophiles** adultes (environ 5 cm) sont quant à eux strictement végétariens. Les larves, nécrophages, participent au « recyclage » des cadavres des autres animaux de la mare.

▼ Les **gerris** sont souvent appelés « araignées d'eau » mais attention, ce sont bien des insectes de la famille des punaises. Ils patinent à la surface de l'eau grâce à la présence, sous leurs pattes, d'une substance hydrofuge. Ils peuvent atteindre une taille d'environ 1,5 cm.

C. Foutiel



▲ La **Nèpe**, surnommée « scorpion d'eau », est une punaise aquatique d'environ 3 cm. Se tenant souvent la tête en bas, elle respire à la surface de l'eau grâce à un siphon situé à l'extrémité de son abdomen et attend qu'une proie passe à la portée de ses mandibules. Sa couleur lui permet de passer inaperçue dans les zones vaseuses qu'elle affectionne.



G. Doucet

L'**Hydromètre** est un cousin des gerris mais plus fin, plus court (1 cm) et avec une tête très allongée. Il marche lui aussi à la surface de l'eau mais se montre plus discret, se déplaçant souvent à proximité des plantes aquatiques.





La **Ranatre**, dont l'allure rappelle celle d'un phasme, est la reine du mimétisme et se confond parfaitement dans les herbiers aquatiques. Tout comme sa cousine la Nèpe, elle capture ses proies et suce leur contenu avec son rostre situé à l'avant de la tête. Elle mesure environ 5 cm.

La **Notonecte** (1,5 cm) est parfois surnommée « abeille d'eau » du fait de sa piqûre très douloureuse. Cette punaise aquatique nage sur le dos, collée sous la surface de l'eau. Elle se reconnaît facilement à ses longues pattes arrière en forme de rames qu'elle laisse dépliées.





▲ La larve de trichoptère (2 à 3 cm), encore appelée traîne-bûche ou porte-bois, est bien connue des pêcheurs de truites qui l'utilisent comme appât. Pour se protéger, elle s'entoure d'un tube en soie fabriqué avec sa salive, des morceaux de branches ou de feuilles, des grains de sable, des petits cailloux.

▼ Toutes les larves de diptères sont apodes (sans pattes) ou vermiformes. Certaines, comme les larves de moustiques, ont une tête normalement constituée tandis que d'autres, les asticots, ont une tête peu marquée.



Des petits escargots aquatiques, les limnées (coquille conique de 2 à 8 cm de long) ▲ et les planorbes (coquille aplatie de 2 à 3 cm) ▼, consomment les végétaux de la mare, sur le fond et les bordures. Parfois ils flottent sous la surface de l'eau pour respirer.

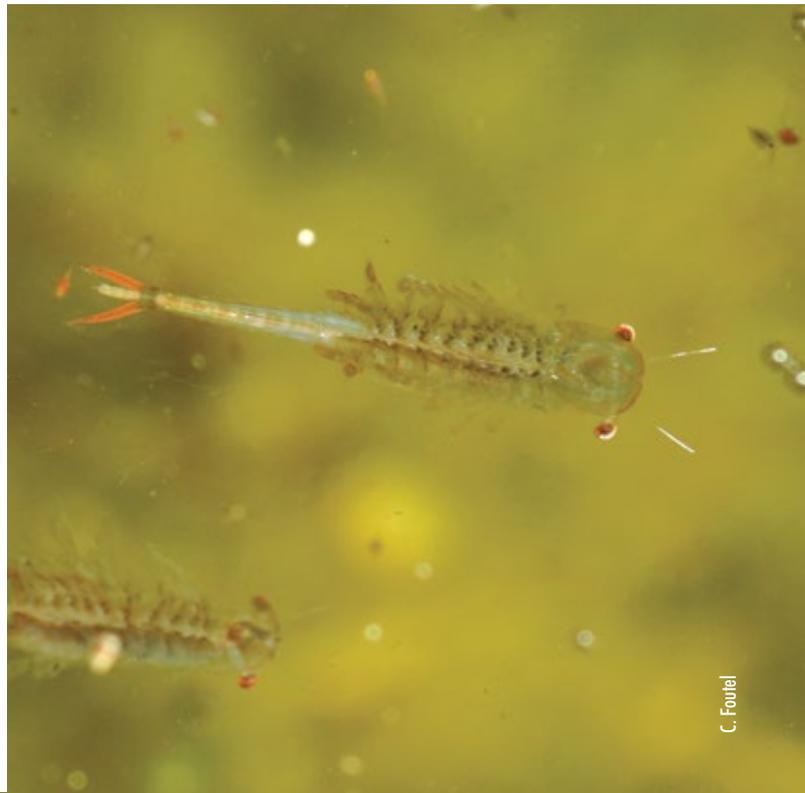


▼ Les larves d'éphémères (2 cm) vivent jusqu'à plusieurs années sous l'eau. En revanche, leur vie d'adulte ne dure qu'un jour, d'où leur nom !



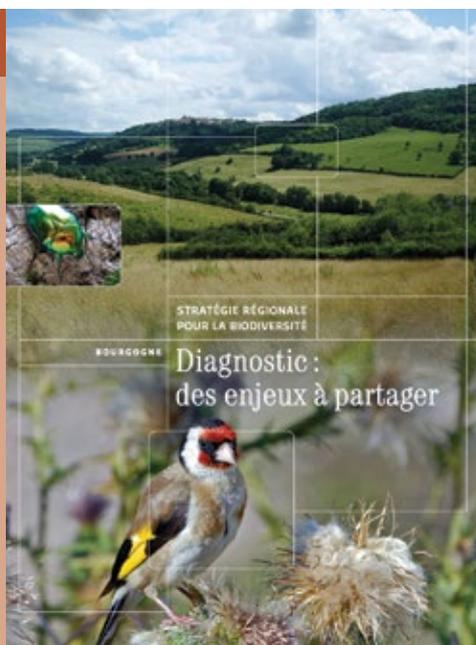
▲ Les libellules et demoiselles adultes volettent au-dessus des mares mais leurs larves (10 à 30 mm pour les demoiselles et 10 à 50 mm pour les libellules) sont strictement aquatiques. Elles attrapent leurs proies grâce à un masque muni de mandibules qu'elles projettent devant elles.

▼ Les mares sont aussi le milieu de vie de différents petits crustacés d'eau douce comme les chirocéphales (1 à 3 cm) et autres branchiopodes qui se développent dans des mares temporaires s'asséchant en été. Leurs pattes sont munies de branchies qui leur permettent de respirer sous l'eau.



Le diagnostic de la SRB

Un diagnostic de 44 pages a été publié en août 2012 pour servir de support à la concertation. Il constitue un **premier état des lieux de la situation en Bourgogne** et tente d'**identifier des enjeux potentiels à partager**. Il est structuré en trois parties : panorama de la biodiversité en Bourgogne par ensemble paysager, interactions avec les activités socio-économiques et actions menées par les acteurs bourguignons. Ce diagnostic a été réalisé par Alterre bourgogne, avec la collaboration du Comité français de l'UICN⁴ sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Bourgogne et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne.



Cette consultation a pour objectifs d'amener les acteurs régionaux à formuler leurs attentes en matière de préservation, gestion et valorisation de la biodiversité et de définir sur cette base des **orientations stratégiques** et des **pistes d'actions** relatives à la SRB ainsi qu'un plan d'actions spécifique au SRCE (volet opérationnel).

L'exploitation des productions issues de la concertation aboutira à la **rédaction de la SRB** (et du SRCE). Un **guide méthodologique** pour l'action sera également produit. Il permettra à chaque acteur volontaire de passer du niveau de la stratégie d'ensemble à un niveau opérationnel.

Ces productions seront présentées lors d'un forum de restitution en juin 2013, auquel seront invités les membres du Comité régional Biodiversité et, de manière plus large, l'ensemble des parties prenantes (collectivités, administrations, associations, socioprofessionnels, usagers).

Déroulement de la phase de concertation pour définir la SRB

► **30 janvier 2012 : Réunion de lancement du processus d'élaboration de la SRB** articulée avec le SRCE et un ORB (220 participants)

► **14 septembre 2012 : Assises de la biodiversité bourguignonne** (250 participants) pour présenter le diagnostic de la biodiversité régionale

► **Fin septembre 2012 : Quatre journées de séminaires transversaux** pour partager les enjeux, définir des orientations stratégiques et leurs objectifs associés (60 à 80 participants par séminaire) : « Conforter la recherche et partager la connaissance », « Préserver et gérer la biodiversité », « Investir et valoriser le capital écologique » et « Vivre et respecter la biodiversité au quotidien ».

► **Novembre et décembre 2012 : Deux séries de huit demi-journées d'ateliers thématiques**

pour proposer des pistes d'actions prioritaires (20 participants par atelier en moyenne) :

- Observatoire de la biodiversité, recherche scientifique
- Nature remarquable et ordinaire : les outils mobilisables pour la gérer, la préserver, la restaurer
- Aménagement du territoire : urbanisme, nature en ville
- Aménagement du territoire : infrastructures linéaires de transport
- Agriculture, sylviculture
- Industries, énergies renouvelables, industries agro-alimentaires, carrières
- Loisirs, sports de nature, chasse, pêche, tourisme
- Biodiversité et citoyens : sensibilisation, éducation, formation, communication

► **Juin 2013 : Forum de restitution**

• **Lydia WEBER**

Chargée de missions SRB et SRCE
Service ressources et patrimoine naturels
DREAL de Bourgogne
lydia.weber@developpement-durable.gouv.fr

• **Marie THOMAS**

Responsable de la Cellule biodiversité et éducation relative à l'environnement
Conseil régional de Bourgogne
mthomas@cr-bourgogne.fr

• **David MICHELIN**

Chargé de mission biodiversité
Alterre Bourgogne
d.michelin@alterre-bourgogne.org

www.strategie-biodiversite-bourgogne
contact@strategie-biodiversite-bourgogne.fr

¹ **Engagements Grenelle** : Engagement n° 73 : « La Trame verte et bleue est pilotée localement, en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État »

Engagement n° 79 : création d'un Observatoire national de la biodiversité

Engagement n° 84 : renforcement de la Stratégie nationale pour la biodiversité et élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité

Lois Grenelle n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

² Politiques agricoles, forestières, d'aménagement du territoire, environnementales (Schéma régional de cohérence écologique [SRCE] ou déclinaison régionale de la Trame verte et bleue, Schéma régional climat air énergie [SRCAE], Plans climat énergie territoriaux [PCET], Stratégie de création d'aires protégées [SCAP], Observatoire régional de la biodiversité [ORB], etc.)

³ Le Comité régional Biodiversité a été constitué conformément au décret n° 2011-739 du 28 juin 2011 relatif aux comités régionaux « Trame verte et bleue » (commissions administratives à caractère consultatif, associées à l'élaboration et au suivi des SRCE et pouvant être consultées sur tous les sujets relatifs aux stratégies régionales de la biodiversité). Sa composition est accessible sur le site www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

⁴ Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

⁵ Les CETE (Centres d'études techniques de l'équipement) sont des services déconcentrés du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), apportant des prestations d'ingénierie dans les différents domaines du ministère.

Après arrachage, les saules sont exportés du site.

G. Aubert - CENB

Reconquérir une tourbière, un travail d'équipe

En 2011, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) a acquis la Tourbière de Fontaine Sainte sur la commune de Saint-Sernin-du-Bois (71). Son objectif est de rajeunir ce milieu qui tend naturellement à se fermer, progressivement colonisé par les ligneux. Dans ce cadre, un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne s'est mis en place, via une convention de gestion.

2011, une volonté locale de préservation

Située dans la région naturelle de l'Autunois, cachée derrière saules, bouleaux et Fougère aigle, se trouve une zone humide délaissée, une ancienne tourbière en bien mauvais état.

Puits de carbone, éponge régulant les crues ou stockant l'eau en fonction des besoins, filtre naturel de l'eau et source importante de biodiversité sont autant de fonctions

que peut assurer cette petite surface de zone humide, à condition qu'elle soit fonctionnelle. Ce qui n'est plus le cas de la Tourbière de Fontaine Sainte. Sachant de plus que **ces milieux sont menacés et se raréfient**, cette petite zone humide devient un bijou à conserver et à protéger. La perte d'un tel milieu est impensable !

La CUCM, dont la commune de Saint-Sernin-du-Bois fait partie, a donc décidé de solliciter toutes les forces vives du Conservatoire pour aider à la restauration de cette tourbière.



Orchis tacheté

C. Diaz - CENB



La tourbière de Fontaine Sainte avant les travaux

G. Aubert - CENB

Ainsi, dès le printemps 2011, équipés de livres, de loupes et de bottes, les experts du Conservatoire ont mené des inventaires de la faune, de la flore et des habitats naturels, pour établir un diagnostic écologique du site. Deux constats ont été faits :

- **La zone humide est dans un mauvais état de conservation** : disparition de certaines espèces comme le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), régression des milieux ouverts avec 50 % de la parcelle actuellement colonisés par les saules et bouleaux, (contre 0 % en 1963), assèchement des habitats naturels. Ce constat est la conséquence d'une gestion passée axée sur le drainage afin de trouver des terres plus saines, notamment pour le parcours du bétail, mais aussi d'un manque de gestion plus récent, qui a entraîné l'installation de saules au détriment des milieux tourbeux.

• **Heureusement, cela n'est pas irrémédiable** et c'est là, la bonne nouvelle ! Des interventions de restauration sur les tourbières ont déjà donné de bons résultats, à condition que ces actions curatives soient adaptées aux symptômes décrits.

C'est ainsi qu'une « **ordonnance** » de **23 actions comprenant des mesures de gestion, de communication et de suivis a été prescrite.**

2012, les premières réalisations

Branle-bas de combat contre les colonisateurs de ces anciens milieux ouverts ! Au printemps 2012, les techniciens du Conservatoire ont mis les pieds dans la tourbière, armés de tronçonneuses et surtout d'un tracteur équipé d'un bon treuil. Le mot d'ordre : arracher les arbres pour **rouvrir le milieu** mais surtout pour éviter qu'une quantité d'eau importante de la zone humide ne soit consommée par la végétation.

Fin du premier assaut, tourbière : 1 / saules : 0. Quelques bosquets ont encore quelques mois de répit, mais dès 2013, des seuils seront posés dans les drains afin de retenir davantage l'eau dans le milieu.

Restaurer oui, mais pas uniquement. **Communiquer, partager et faire découvrir** sont nécessaires. Mais ce n'est pas simple de visiter une zone humide, et encore moins lorsque l'on se déplace en fauteuil ! C'est ainsi qu'un **sentier sur pilotis d'environ 50 mètres a pris forme**. Accessible aux personnes à mobilité réduite, ce nouveau chemin, perché à 80 cm du sol, permet de faire une intrusion



Qui dit zone humide, dit aussi protection de la ressource en eau. Aussi des matériaux sains ont été utilisés pour cet aménagement : c'est le mélèze brut qui a été retenu.

G. Aubert - CENB

dans la tourbière, tout en restant au sec et en préservant ce milieu fragile et sensible. Espérons que ce nouvel ouvrage, agrémenté de plusieurs **panneaux explicatifs**, contribuera à faire découvrir au plus grand nombre ces milieux particuliers.

• **Cécile DIAZ**
Chargée de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

• **Grégory AUBERT**

Coordinateur de la Cellule technique

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

La parole à...

... **Patrick LAUREAU**

Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM)

Quel est votre rôle (ou fonction) au sein de la CUCM :

Je suis Conseiller communautaire et je fais partie de la Commission d'accessibilité.

En tant qu'élu au sein de la CUCM, que pensez-vous du partenariat entre cette dernière et le CENB, notamment dans le cadre du projet de restauration de la Tourbière de Fontaine Sainte ?

Je trouve que ce partenariat est une bonne chose. Cela pourra permettre la restauration de sites naturels en rendant l'accès à tous sans détériorer la biodiversité.

Vous vous déplacez vous-même en fauteuil. Que pensez-vous du sentier réalisé sur le site ? Correspond-il à vos attentes en termes de découverte d'un milieu naturel ?

La réalisation faite sur le site de la Tourbière de Fontaine Sainte est un exemple car le sentier permet d'accéder sans difficulté à des milieux naturels complètement vierges.

Selon vous, quels outils pourrions-nous encore mettre en place pour aider les personnes souffrant d'un handicap à découvrir les milieux naturels ?

Il serait nécessaire de penser davantage au déplacement des personnes mal et non voyantes.



Cuivré des marais

C. Diaz - CENB

Mares et vous au service de la biodiversité !

Vous possédez une mare dans votre jardin, pour l'agrément, pour avoir une réserve d'eau ou tout simplement pour préserver la biodiversité, mais vous ne savez pas comment la rendre favorable pour la faune et la flore ? Voici quelques conseils simples permettant de résoudre les problèmes les plus fréquents et de concilier vos usages et l'amélioration des capacités d'accueil pour la biodiversité. Dans un premier temps, un diagnostic de l'état de la mare est nécessaire. Surveillez l'apparition des symptômes...

Votre mare est envahie par les plantes de pleine eau

Symptômes : La végétation immergée s'est tellement développée qu'il **ne reste que peu de zones en eau libre**, voire plus du tout, et **les rayons du soleil n'atteignent plus le fond**.

Que faire ? Les plantes aquatiques sont utiles puisqu'elles constituent des abris pour la faune, mais en trop grande quantité, elles perturbent l'équilibre de la mare. **L'objectif est de maintenir un tiers de la surface de la mare en eau libre. Déracinez** les plantes immergées puis **enlevez-les** de la mare. **Laissez-les quelques jours en bordure** pour que la petite faune piégée puisse regagner l'eau et **emmenez-les loin de la mare** (par exemple au compost).

Pour les petites mares, intervenez régulièrement tout au long de l'année. En fin d'été, ôtez une quantité significative de matière végétale pour éviter l'envasement. Pour les grandes mares, attendez les mois de novembre et décembre, quand les périodes d'activité et de reproduction des plantes et animaux sont passées.



CENB

Votre mare est envahie par les algues filamenteuses

Symptômes : En été, vous observez des **amas d'algues** et une **mauvaise odeur** se dégage. **L'eau de votre mare est certainement trop riche en matière nutritive**. Ce « mal » est caractéristique des mares « jeunes » et, dans ce cas, l'envahissement diminue avec le temps. Souvent, il suffit d'attendre le retour des températures plus fraîches pour voir le problème disparaître. Si ce n'est pas le cas, vous devez intervenir.

Que faire ? Utilisez un **râteau pour retirer le plus gros des algues** (ne les laissez pas se décomposer dans la mare). **Vérifiez qu'aucun petit amphibien, insecte ou autre organisme animal n'ait été piégé et jetez ces algues au compost**.

Si ce problème est persistant, **veillez à améliorer la qualité de l'eau**. Soyez vigilant par exemple sur l'emploi des engrais ou autre produit phytosanitaire utilisés pour votre potager, pelouse ou vos massifs de fleurs. Des produits et/ou pratiques existent pour jardiner écologiquement. Assurez-vous que l'eau de ruissellement ne traverse pas de champs traités. Si c'est le cas, détournez-la pour qu'elle n'alimente plus la mare (creusement d'une rigole par exemple).



A. Ardouin - CENB

Votre mare est envahie par les lentilles d'eau



Symptômes : La mare est recouverte par des milliers de petites lentilles d'eau vertes. La lumière n'atteint plus le fond, ce qui limite l'activité de la faune et de la flore. Ce phénomène indique souvent une eau très riche en éléments nutritifs. Si les lentilles d'eau sont présentes plusieurs années de suite, retrouvez vos manches...

Que faire ? Au printemps ou en été, procédez à un écrémage de la mare avec un râteau. « Peignez » la surface de l'eau pour ôter une grande partie des lentilles d'eau. Laissez-les quelques jours au bord de la mare pour que les petits organismes puissent rejoindre l'eau et pour les faire sécher. Ensuite, vous pouvez les déposer sur le compost. Comme pour les algues, essayez d'améliorer la qualité de l'eau de la mare (voir ci-contre).

Votre mare est envahie par les roseaux et/ou les massettes



Symptômes : Les roseaux et/ou les massettes ont envahi la mare, il reste très peu d'eau libre. La mare se « referme » petit à petit. Ces plantes sont utiles (abris pour la faune, épuration de l'eau, etc.) donc il est nécessaire d'en conserver tout en régulant leur développement.

Que faire ? La solution la plus efficace mais choisie par les plus courageux consiste à enlever les rhizomes (tiges souterraines). Tous les 2-3 ans, en octobre-novembre, armez-vous d'une bêche ou d'un croc pour déraciner les plantes entières, rhizomes compris. Vous pouvez éventuellement éclaircir localement la roselière en fauchant les roseaux juste au-dessus du niveau de l'eau avant de les exporter loin de la mare. Intervenez au début du printemps de façon à affaiblir la plante et tous les ans. Cependant, la « fauche » n'est pas toujours très efficace car les rhizomes sont toujours présents. Veillez dans tous les cas à ce que les roseaux ne colonisent pas plus des 2/3 de la mare.

La vase s'accumule dans votre mare



Symptômes : Les bords sont très vaseux, le fond de la mare est tapissé de matière en décomposition. La mare est en cours de comblement et peut, sur le long terme, disparaître.

Que faire ? Si tous les conseils précédents de gestion ont été appliqués régulièrement, le phénomène d'envasement doit être évité ou du moins maintenu à un niveau acceptable. Si la vase est trop épaisse, un curage est nécessaire.

Cette opération s'effectue en automne, manuellement pour des petites mares, à l'aide d'une pelle mécanique pour les plus grandes. Ôtez la vase uniquement sur un tiers de la mare lors de votre première intervention, la partie restante permettant de ne pas la vider de ses habitants. L'année suivante, curez le deuxième tiers. L'année d'après, ce sera éventuellement au tour du dernier tiers. L'opération de curage peut être l'occasion de retravailler les berges de façon à les profiler en pente douce ou de créer des paliers. Chaque « étage » favorisera des plantes spécifiques.

Votre mare s'assèche



Symptômes : Votre mare est totalement asséchée, il n'y a plus d'eau.

Que faire ? Si la possibilité d'une fuite est écartée, il s'agit probablement d'un problème d'évaporation. Dans le cas d'une mare naturellement imperméable, creusez par endroits des zones plus profondes (1,50 à 2 m maximum). Attention toutefois de ne pas percer la couche imperméable. Intervenez à la fin de l'été, en septembre - octobre.

• Caroline NAJEAN

Chargée de missions - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet du Conservatoire www.cen-bourgogne.fr, rubrique « Réseaux Mares de Bourgogne ». De nombreux documents vous attendent !

Brèves de nature

Actualités nationales

Une Agence nationale de la biodiversité créée en 2013

Lors de la conférence nationale environnementale, le Président de la République a annoncé la création en 2013 d'une Agence nationale pour la biodiversité. Cette agence, pendant de l'ADEME* dans le domaine de l'énergie, serait un outil opérationnel qui apporterait à la fois son expertise et son savoir-faire en matière de génie écologique à l'échelle locale et des financements. Des échanges et réflexions sont attendus pour savoir comment la mettre en place concrètement. La loi cadre «biodiversité» qui sera présentée en 2013 reprendra toutes les décisions et orientations de l'agence. La question de savoir comment les Conservatoires seront impliqués dans cette nouvelle structure se pose.

*ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Déjà deux Conservatoires agréés !



Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est devenu le 6 juillet dernier le premier Conservatoire agréé en France. L'État et la Région saluent ainsi 23 ans d'actions en faveur de la préservation du patrimoine naturel régional et manifestent leur volonté de poursuivre leur soutien à l'association. Cet événement symbolique ouvre la voie à de nombreux autres Conservatoires, voie suivie notamment par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, devenu le second Conservatoire agréé en France le 23 octobre 2012, marquant ainsi à son tour la dynamique menée à l'échelle du réseau des Conservatoires (une dizaine de dossiers sont actuellement à l'étude).

Actualités régionales

Un Plan de Développement de massif pour promouvoir le chêne et la biodiversité



Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et ses partenaires (Conseil régional, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, DREAL, etc.) ont mis en place un Plan de développement de massif dans les plaines de Bourgogne afin de développer le chêne en forêt privée, tant en qualité qu'en quantité, par une sylviculture adaptée. Cette action se poursuit actuellement dans le Val de Saône et la Bresse et commencera bientôt en Puisaye. Lors de visites de terrain, le chargé de mission, spécialement recruté, établit un indice de biodiversité potentielle (IBP) et sensibilise le propriétaire de la parcelle à une meilleure prise en compte de la faune et de la flore dans la gestion du peuplement forestier. De plus, une grille de diagnostic des mares forestières (élaborée en partenariat avec le Conservatoire et Agrosup) et une série de fiches spécifiques à chaque zonage environnemental (Natura 2000, réserves naturelles, etc.) vont également être conçues pour donner aux propriétaires des conseils adaptés aux enjeux locaux de production forestière et de prise en compte du patrimoine naturel. Enfin, des placettes démonstratives serviront de support de sensibilisation.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne - Délégation régionale du CNPF
18 boulevard Eugène Spüller - 21000 Dijon
Tel. 03 80 53 10 08 ou 06 12 01 49 21
www.foret-de-bourgogne.fr



Mare forestière

Rétablissement de la continuité écologique sur l'Aron



L'Établissement public Loire mène, pour le compte du Conseil Général de la Nièvre, une étude visant à définir les modalités de rétablissement de la continuité écologique au droit de trois barrages situés sur la rivière Aron (58).



Barrage sur la rivière Aron

Établissement Public Loire

Le Département pourra alors choisir entre les différentes solutions techniques qui permettront de maintenir les usages et de respecter les obligations en matière de migration des espèces aquatiques, notamment piscicoles, ainsi que le transport naturel des sédiments. Un comité de pilotage associant experts, élus et usagers de la rivière (associations de pêche, de sauvegarde du patrimoine, etc.) a été constitué afin de suivre la réalisation de cette étude qui doit se terminer en mars 2013.

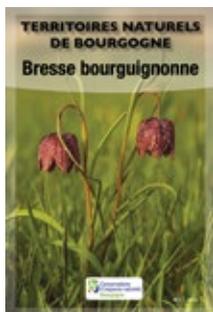
Site internet : <http://www.eptb-loire.fr/>
rubrique « Aménagement et Gestion des Eaux > Continuité écologique »
Contact : 02 38 64 35 62

Une découverte en Bourgogne !

Dans le cadre de l'Observatoire de la Faune de Bourgogne, mis en place depuis 12 ans par le PnrM et la SHNA, une Chevêchette d'Europe a été observée par Cécile DÉTROIT et Dominique VÉRON (SHNA) pour la première fois en Bourgogne dans le Morvan en novembre 2012. Étonnant vu que cette petite chouette (15 cm de haut) est plutôt une habitante des forêts de haute montagne ! Sa présence signifie qu'il y a encore suffisamment de forêts anciennes dans notre région et notamment des cavités dans les arbres pour l'accueillir. À suivre...

L'actualité du Conservatoire

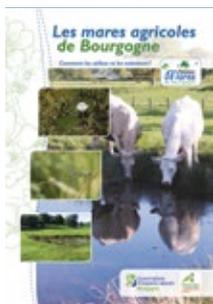
« Territoires Naturels de Bourgogne » explore la Bresse bourguignonne



La 5^e édition de l'ouvrage Territoires Naturels de Bourgogne fait écho aux Rencontres de Territoires organisées en octobre 2011 à Louhans en partenariat avec le Pays de la Bresse bourguignonne. Vous retrouverez dans les 80 pages en couleur de ce tout nouveau « TNB » un

panorama du Pays de la Bresse bourguignonne et de son patrimoine naturel, une rubrique dédiée à la prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire et des exemples d'actions de mise en valeur de milieux naturels à des fins pédagogiques, touristiques ou de sensibilisation, sans oublier de très belles photos, pour une approche sensible et esthétique de la nature bressane !

Tout savoir sur les mares agricoles !



Après les mares forestières en 2010, les mares agricoles seront à l'honneur en 2013 ! Un nouveau guide technique de gestion, réalisé par le Conservatoire et la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne, sera mis à disposition des exploitants agricoles pour

les conseiller dans l'entretien de ces milieux.

Le Conservatoire gère de nouveaux sites !

L'acquisition de trois parcelles (5,72 ha) de prairies humides à Epipactis des marais et Choin ferrugineux à Saint-Germain-le-Rocheux (21) est en cours.

Une partie d'un grenier à chauve-souris situé dans une copropriété du centre-ville de Toucy (89), pour lequel une convention de gestion tripartite avait été signé en 2010, a également été acquis pour pérenniser l'accès de la colonie de Grand murin à son site de mise bas.

Un pilotis accessible à tous à la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle

Depuis 2012, les richesses écologiques de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle se dévoilent aux personnes à mobilité réduite.

Un pilotis allant du parking de l'Étang Fouget jusqu'à l'observatoire a été entièrement refait. La palissade d'observation a elle aussi été modifiée. Des paliers de repos facilitent la montée à l'observatoire sur ce tronçon en légère pente. Des chasse-roues ainsi qu'une zone de croisement ont été réalisés sur cette passerelle de 70 mètres linéaires. Avec celui mis en place sur la Tourbière de Fontaine Sainte à Saint-Sermin-du-Bois (71), ce type d'aménagement fait partie des premiers réalisés par le Conservatoire. D'autres projets sont encore à l'étude. Espérons qu'ils voient rapidement le jour pour rendre les sites accessibles au plus grand nombre.



Pilotis du sentier de l'étang de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle

Objectif mare !

Le Conservatoire a développé un nouveau jeu autour de la thématique des mares et des corridors écologiques. Rapide et simple, ce jeu pour 2 à 4 joueurs consiste à placer des éléments de paysage qui formeront un cheminement pour permettre à un amphibien d'accéder à sa mare avant les autres. Conçu pour des enfants de 7 à 12 ans, il sera apprécié de toute la famille.

Vous pouvez le télécharger sur notre site internet et l'imprimer chez vous.

<http://www.cen-bourgogne.fr>

Rubrique : **Connaître et apprendre** > Outils pédagogiques



Association Bourgogne-Nature

Un pour tous, tous pour un ! Le Conservatoire s'associe à la création de l'association fédératrice Bourgogne-Nature



La Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des Sciences Naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire ont créé l'association « Bourgogne-Nature ». Elle a pour but de publier et de diffuser à un large public les données scientifiques régionales relatives aux sciences de la vie, de la terre et à la biodiversité.

Rassembler différentes structures pour mieux coopérer et mieux « transmettre pour préserver » est la volonté affichée des quatre membres fondateurs du premier collège. Arlette DEVELAY (titulaire) et Régis DESBROSSES (suppléant) représentent le Conservatoire au Conseil d'Administration de l'association Bourgogne-Nature.

Une toute jeune histoire...

Signature des statuts de l'association : 8 juin 2012

Parution au Journal Officiel : 11 août 2012

1^{er} Conseil d'Administration : 6 septembre 2012

Bourgogne-Nature se décline en quatre outils de « transmission des savoirs bourguignons », des outils participatifs, associés et complémentaires :

- la revue scientifique Bourgogne-Nature : deux numéros chaque année ainsi que des Hors-série,
- les Rencontres Bourgogne-Nature : deux journées thématiques durant lesquelles des professionnels exposent leurs travaux conduits en région et alimentent une réflexion menée sur des questions « environnementales » d'actualité,
- le site Internet : un site participatif auquel chacun peut contribuer ! Connectez-vous vite sur www.bourgogne-nature.fr
- La revue Bourgogne-Nature junior, réalisée en partenariat avec le Rectorat de Dijon et s'adressant aux enseignants de collèges et lycées bourguignons. Cet outil pédagogique permet aux scolaires de porter un nouveau regard sur la nature à travers une démarche de réflexion scientifique et des activités ludiques sur le terrain.

Revue scientifique Bourgogne-Nature : deux numéros sont sortis !

Le 10^e numéro Hors-série est entièrement consacré aux oiseaux de Saône-et-Loire.

Cet ouvrage de référence est le fruit d'un travail d'envergure engagé depuis plus de cinq ans par l'AOMSL (Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire) et la Société d'histoire naturelle d'Autun avec son programme Observatoire de la Faune de Bourgogne. Le 16^e numéro, pluridisciplinaire, traite des libellules, des ZNIEFF, de la Bourgogne Base Fauna, des listes rouges et des inventaires en Bourgogne.

contact@bourgogne-nature.fr
03 86 76 07 36

Protéger, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux à l'aide d'une équipe spécialisée et en partenariat avec les acteurs locaux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire. Ce travail est effectué en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux. Le Conservatoire assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Nos partenaires

Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



La Loire en hiver
M. Jouve - CENB

N°37 - 1^{er} semestre 2013
ISSN 1164 - 5628
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013

Publication éditée par le
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des étangs
21600 Fenay
Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95
www.cen-bourgogne.fr
contact@cen-bourgogne.fr

Directeur de la publication
Daniel SIRUGUE
Directeur de la rédaction
Romain GAMELON

Maquette
Olivier GIRARD
Secrétariat de rédaction
Caroline NAJEAN
Impression
S'Print

Ont collaboré à ce numéro

Grégory AUBERT, Juliette BREY-XAMBEU, Émeline CADÉ, Julien DEMEUSY, Cécile DIAZ, Cécile FOREST, Olivier GIRARD, Maxime JOUVE, David MICHELIN, Caroline NAJEAN, Hugues SERVANT, Daniel SIRUGUE, Marie THOMAS, Lydia WEBER

Comité de lecture

Alain DESBROSSE, Régis DESBROSSES, Arlette DEVELAY, Michel DIOT, Bruno GUEGAN, Guy HERVÉ, Chantal MOROT-GAUDRY, Patrice NOTTEGHEM, Isabelle REBILLARD, Marie-Claude REVIRARD, Françoise SPINLER, Daniel SIRUGUE.
DREAL Bourgogne (Philippe PAGNIEZ), Conseil Régional (Marie THOMAS), CG71, CG58 (Fabrice ALRIC), AESN (Brigitte LANCELOT), AERMC (Stéphane DEWEVER).

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons.

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire.

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

Communes

Côte-d'Or / Brochon • Chaugey • Couchey • Cussey-lès-Forges • Etalante • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • Leuglay • Marcilly-sur-Tille • Meloisey • Morey-St-Denis • Nantoux • Nuits-St-Georges • Pommard • Recey-sur-Ource • Santenay-lès-Bains • Savigny-le-Sec • Spoy • Talant • Tillenay • Vievy • Vosne-Romanée

Nièvre / Pouilly-sur-Loire • St-Brisson

Saône-et-Loire / Bouzeron • Bussièrès • Chassey-le-Camp • Dezize-lès-Maranges • Le Creusot • Ouroux-sur-Saône • Plottes/Tournus • Martigny-le-Comte • Moroges • Lugny • Remigny • Rully • St-Sernin-du-Bois • St-Sernin-du-Plain • St-Vallerin • Verzé

Yonne / Lailly • Lainsecq • Sacy • Tanlay • Givry • Merry/Yonne • St-Moré • Treigny • Voutenay/Cure • Mailly-le-Château

Établissements bancaires



Intercommunalités

- Syndicat mixte de valorisation du grand site soltré pouilly vergisson
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté Urbaine Creusot Montceau
- Communauté de communes du Val du Saunay
- Pays Nevers Sud Nivernais

Fondations et partenaires privés



Les actions du Conservatoire sont aussi soutenues par

